

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Procès-Verbal

Réunion de conseil municipal du
Vendredi 13 juin 2025 à 20h30

Date de mise en ligne :
17 juillet 2025

Le vendredi treize juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.
Etaient présents : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, Pierre-Marie DURIEZ, Marcel EBERHART, Violaine MAILLET, Thomas LOISIER, François-Xavier DUFOUR
Était excusée : Evelyne CINIER
Procuration : Evelyne CINIER (pouvoir à Marcel EBERHART)
Secrétaire de séance : Maud GAND

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h40. Il procède à l'appel des présents. Le procès-verbal de la réunion du 07 mai 2025 a été approuvé par le maire. Il doit réglementairement être mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent son approbation.

1) Délibération pour une demande de subvention au Fonds Vert

Délibération n°15-25

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FOND D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT) POUR LE 1843 ROUTE DU LAC

Mme Maud GAND 1^{ère} adjointe présente au Conseil municipal le projet de rénovation énergétique du logement communal situé au 1843 Route du Lac.

Le coût total de l'opération s'élève à 167 245,67 € HT.

Elle précise que dans le cadre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la commune de Saint-Point peut bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
MACONNERIE	19 096,25 €	DSIL	50 136,00 €
CHARPENTE COUVERTURE	6 845,00 €	AAP	35 000,00 €
MENUISERIE	29 944,50 €	Fonds Vert	48 660,00 €
DOUBLAGES CLOISONS PEINTURE	34 039,32 €		
CARRELAGES	5 067,60 €		
CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRES	28 300,00 €		
ELECTRICITE	8 750,00 €		
ANNEXE	14 362,00 €		
DIAGNOSTIC ET ASSITANCE TECHNIQUE ENERGIE	5 350,00 €		
MAITRE D'ŒUVRE	12 000,00 €		
BUREAU DE CONTRÔLE	1 580,00 €		
COORDINATEUR SPS	1 911,00 €	Autofinancement	33 449,67 €
TOTAL HT	167 245,67 €	TOTAL HT	167 245,67 €

M. le maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention d'un montant de 48 660€, dans le cadre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du logement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté par Mme GAND
- Sollicite une subvention d'un montant de 48 660€, dans le cadre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation énergétique du logement communal situé au 1843 Route du Lac.
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2) Points divers

1/ Maison située au 1843 Route du Lac

Mme Gand et M. le Maire informent l'ensemble du conseil qu'un mode de production d'eau chaude doit être choisi. Deux options sont envisagées : la production par solaire thermique ou par ballon d'eau chaude électrique classique.

Après discussion, le conseil municipal vote en faveur du solaire thermique, avec 5 voix pour et 3 contre.

2/ Maison située au 1757 Route du Lac

Plusieurs membres du conseil municipal proposent de laisser la maison acquise par la commune, ouverte le 14 juillet lors de l'apéro village, afin que les administrés puissent s'y rendre librement et y déposer leurs idées de projets. Un panneau sera mis à disposition sur place pour la collecte des idées des visiteurs.

3/ Apéro village du 14 juillet

Les conseillers optent pour la mise en place d'un buffet sur le même format que pour le départ du facteur deux ans auparavant. La préparation se fera le matin à la salle communale et sur le pré communal avec les personnes disponibles.

4/ Travaux de voirie

Les travaux de voiries cette année seront réalisés au niveau du Chemin du Mont et du Chemin du Château.

5/ Service Enfance Jeunesse Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier

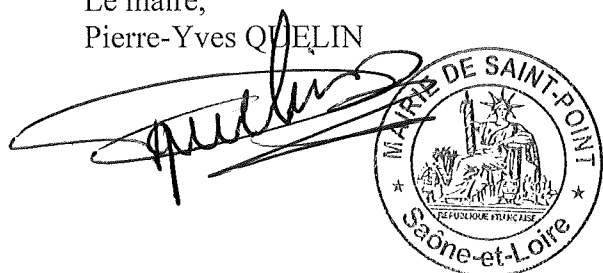
Le service Enfance Jeunesse rencontre actuellement des difficultés financières, ce qui entraîne la mise en place de plusieurs mesures, telles qu'une augmentation des tarifs et une modification des horaires d'ouverture du périscolaire. Une communication a été faite auprès des parents qui ont également été reçus à une réunion organisée par la communauté de communes à la mi-juin, à la suite d'une pétition ayant recueilli 80 signatures. Malheureusement, cette réunion n'a rassemblé qu'une vingtaine de parents. Depuis, une commission d'élus se réunit régulièrement pour travailler à des solutions.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au vendredi 11 juillet 2025 à 20h30.

Fait et délibéré en mairie,

Le maire,
Pierre-Yves QUELIN



Le secrétaire de séance,
Maud GAND

